CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2017

RELEVE DE DECISIONS modifié suite au CA du 23 septembre 2017

Elus :

Présents : Nicolas HENARD, Claire FOUNTAINE, Henry BACCHINI, Sylvie HARLE, François PITOR, Marie-Pierre CHAURAY, Stéphane FRETAY, Corinne MIGRAINE, Jean-Pierre SALOU, Jean-Pierre LOSTIS, Régis BERENGUIER, Eric LIMOUZIN, Frédérique PFEIFFER, Philippe MEUNIER, Bernard MALLARET, Caroline LOBERT, Olivier AVRAM, Ode PAPAIS, Hervé ROGUEDAS, Valérie DARROU, Frédéric BERTIN, Géraldine RIGAUD, Hélène CARDON, Sabine LAPERCHE, Laurence MEZOU, Claudine TATIBOUET, Jean-Luc DENECHAU, Jean-Claude MERIC, Edward RUSSO, Nathalie PEBEREL, Olivier BOVYN, Christine FOURICHON, Denis HOREAU, Serge PALLARES, Christian SILVESTRE,

Excusés : Serge PALLARES, Stéphane FRETAY, Valérie DARROU, Christine FOURICHON,

Invités :

Présents : Eric MARLIOT, Jacques CATHELINEAU, Jean-Yves le DEROFF, Alexis MINARD

Excusés : Représentant de la FIN

POUVOIRS : Serge PALLARES à Jean-Claude MERIC, Stéphane FRETAY à Marie-Pierre CHAURAY, Valérie DARROU à Nicolas HENARD, Sabine LAPERCHE à Frédérique PFEIFFER, Christine FOURICHON à Nathalie PEBEREL
Jean-Claude MERIC à Jean-Luc DENECHAU pour les votes après 15h40 (points 3 et 4 de l'ordre du jour).

1 Introduction

1.1 Intervention du Président

Information	Le Président ouvre le Conseil d'Administration par une introduction présentant le travail/les actions réalisés depuis le précédent CA.

1.2 Questions/réponses aux membres du BE

Information	Le Président et les autres membres du BE répondent aux questions posées en séance par JL DENECHAU.

2 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

2.1 Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2017 (vote)

Décision 1	Le Conseil d'Administration valide le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2017 (annexe 1) Le relevé de décision a fait l'objet d'une publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 29 mai 2017. Vote à l'unanimité.

2.2 Désignation des Présidents/membres des Commissions statutaires et réglementaires dépendant de la compétence du CA - Complément et modification de la décision du CA du 22 Avril 2017 (vote)

Décision 2	Le Conseil d'Administration désigne les Présidents/Responsables et les membres des commissions ci-dessus dépendants de la compétence du CA (modification de la décision du 22 Avril 2017). Vote à l'unanimité. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 29 juin 2017

2.3 Présentation des Groupes Projets

2.3.1 Thématiques retenues et Orientation/Brief (vote)

Décision 3	Le Conseil d'Administration valide le choix des 8 projets présentés en séance ainsi que l'orientation de chaque Groupe Projet présentée sous forme d'un « Brief ». Les 8 Groupes Projet identifiés au démarrage de la mandature sont : GP01 : Réforme des titres fédéraux GP02 : Simplification des championnats et du calendrier GP03 : Dynamisation des formations et structuration de la formation continue des professionnels GP04 : Réforme du scrutin et réforme statutaire

	GP05 : Modernisation-dynamisation de notre communication pour le développement de nos licences et des partenariats GP06 : Digitalisation GP07 : Responsabilité Sociale et Environnementale – Citoyenneté GP08 : Animation des clubs et des territoires Vote à l'unanimité.

2.3.2 Sponsor et pilotes (information)

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance des noms des personnes désignées comme sponsors et co-pilotes des Groupes Projet.

2.4 Présentation de l'Organigramme Politique (information)

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'organigramme politique

2.5 Fonctionnement pendant la mandature (information)

2-5-1 Manuel de Gouvernance

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du Manuel de gouvernance qui décrit les rôles et modalités d'organisation des instances de pilotage (BE, CA, CL), les processus de suivi et reporting des Groupes Projet et des Commissions.

2-5-2 Feuille de route

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du modèle de feuille de route proposé pour le suivi des Groupes Projet et des Commissions.

2.6 Budget Corrigé 2017 (vote)

Décision 4	Le Conseil d'Administration valide le budget corrigé pour 2017 qui s'établit en produits et en charges à 11 086 K€. Le budget d'investissement s'élève à 910 K€. Vote : Unanimité moins un vote contre (Jean-Luc DENECHAU).

2.7 Modification du règlement Disciplinaire (vote)

Décision 5	Le Conseil d'Administration valide le nouveau Règlement Disciplinaire de la FFVoile qui entre en vigueur le 01er juillet 2017 Vote à l'unanimité. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 28 juin 2017

2.8 Modification de la Charte du Jury D'Appel

Décision 6	Le Conseil d'Administration valide la nouvelle charte du jury d'appel. Vote : unanimité moins une abstention (Christian SILVESTRE) Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 28 juin 2017

2.9 Affiliation des membres associés – Association de classe (vote)

Décision 7	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide l'affiliation définitive de l'Association France O'pen Bic Class. Vote à l'unanimité.

2.10 Présentation des évolutions de poste des cadres techniques sportifs (information)

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance des évolutions de poste des cadres techniques sportifs.

2.11 Dates des deux prochains Conseil d'Administration (Vote)

Information	Les prochains Conseil d'Administration auront lieu les 30 septembre et 3 décembre 2017. La date du 30 septembre est susceptible de changer par décision du BE en raison d'un départ de course ce jour-là.

3 Département Economique Social Environnemental

3.1 Création d'une qualification de premier niveau de sécurisation des compétitions de kiteboard (vote)

Décision 8	Le Conseil d'Administration (CA) de la FFVoile valide la création d'une qualification fédérale intitulée ***« Premier niveau de sécurisation des compétitions de kiteboard »***.(annexe 2) Le CA mandate le département Vie Fédérale et Activités Transverses (VFAT) pour procéder à la codification correspondante au sein du **règlement des diplômes, des qualifications, des Fonctions de club et des Formations de la FFVoile.** Vote : Unanimité moins 1 Abstention (Frédérique PFEIFFER)

3.2 Modification Des Instructions Fédérales pour les Ecoles De Voile (vote)

Décision 9	Le Conseil d'Administration de la FFVoile modifie l'instruction C pour les écoles de voile : *En complément des dispositions règlementaires en vigueur, il est précisé que l'encadrement pédagogique bénévole des membres affiliés à la FFV et des groupements agréés par la FFVoile est au minimum titulaire du diplôme de moniteur fédéral « voile » ou de la fonction d'animateur de club pour l'encadrement des activités de voile légère et/ou habitable et de moniteur fédéral «croisière» pour l'enseignement de la croisière », dans la limite de leurs prérogatives définies par la réglementation fédérale.* *Les titulaires du diplôme de moniteur fédéral «croisière» 1er degré limitent leur intervention à une navigation diurne. Toutefois, ils peuvent encadrer de nuit dans le cadre d'une escadre de 3 voiliers maximum, pour un programme de navigation adapté à leur compétence pratique et technique, sous la responsabilité d'un enseignant «chef d'escadre», titulaire du diplôme de moniteur fédéral « croisière » 2e degré ou d'un diplôme d'encadrement inscrit au RNCP avec compétence certifié croisière* Vote à l'unanimité. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 28 juin 2017

4 Département Compétition Performance

4.1 Classements Fédéraux

4.1.1 Evolution de la méthode d'attribution des points dans l'ensemble des classements Fédéraux (vote)

Décision 10	Le Conseil d'Administration valide l'évolution de la méthode d'attribution des points dans l'ensemble des classements fédéraux ci-après (généralisation de la règle linéaire aux épreuves de grades 5B et 5C) :

	Attribution des points (avant l'application des coefficients): Linéaire, pour tous les grades 5C à W soit : ▪ 100 points au 1er ▪ 1 point au dernier ▪ et une répartition linéaire aux places intermédiaires suivant la formule : Points coureurs = (100 x Classés - 99 x Place - 1) / (Classés - 1) 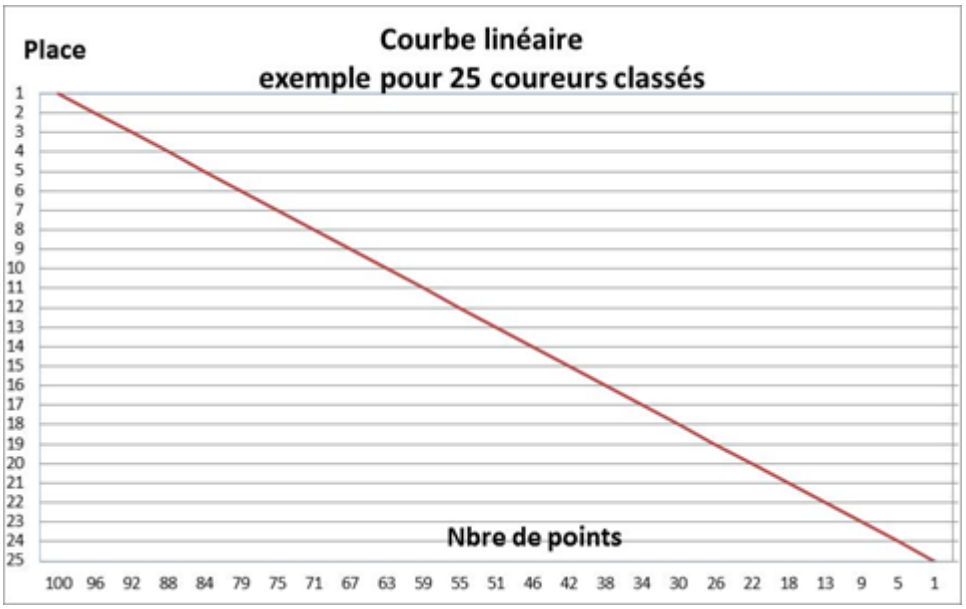 Cette évolution sera intégrée dans le règlement des classements fédéraux à partir de 2018 Vote à l'unanimité.

4.2 Procédure calendrier 2018

4.2.1 Evolution de la prise en compte des résultats dans les classements Fédéraux (vote)

Décision 11	Le Conseil d'Administration valide la prise en compte des résultats dans les classements telle que définie ci-après **XI.3 PRISE EN COMPTE DES RESULTATS DANS LES CLASSEMENTS** **1. Nombre minimum d'équipages** Pour que les résultats puissent être pris en compte dans les Classements Fédéraux CNIF, CRIF, CNI, les épreuves devront respecter le nombre d'équipages classés suivant :

Minimum d'équipages classés pour la prise en compte d'un résultat dans un Classement Fédéral en fonction du Grade et de la pratique*							
	Habitable - Quillard Voile légère		**Multicoques - Dériveurs - Windsurf**		**Kiteboard - Bateaux volants**	**VRC**	**Toutes pratiques**
	Intersérie	Monotype	Intersérie	Monotype	Intersérie et Monotype	Intersérie et Monotype	Flotte collective
Grade 3	10	10	15	15	10	15	10
Grade 4	10	10	12	12	10	12	10
Grade 5A	7	5	7	7	5	7	5
Grade 5B	7	5	7	7	5	7	5
Grade 5C	7	5	5	**Pas d'épreuves**	5	5	5

* Les compétitions de Grade W, 1, 2, les compétitions de Match Racing et la Course par Equipe (tout Grade), les Championnats de France "F" "FP" (cf. V.2.a), et les compétitions inscrites au tableau des épreuves de la Division Internationale pour le Classement National Individuel Fédéral ne sont pas concernés par cette règle.

Ce texte sera intégré dans la procédure calendrier pour 2018.

Vote : Unanimité moins un vote contre (Frédérique PFEIFFER) et 1 Abstention (Claudine TATIBOUET).

4.3 Proposition de critères de mise en liste SHN et en liste Espoir du ministère des sports (vote).

Décision 12	Le Conseil d'Administration (CA) ratifie les critères de mise en liste et de maintien en liste de haut niveau et en liste Espoirs tels que présentés, tant pour la voile de haut niveau olympique que pour la voile de haut niveau non olympique (kite-board, fun-board, match racing, Inshore, course au large et handivoile). Les critères, une fois validés, seront publiés sur le site internet de la FFVoile, rubrique « département compétition-performance », pôle « haut-niveau ». En cas de modifications par le Ministère chargé des Sports, le texte modifié sera soumis au CA pour vote électronique. Vote : Unanimité moins 1 Abstention (Frédérique PFEIFFER).

4.4 Modification du règlement des directeurs de Course au large (vote)

Décision 13	Le Conseil d'Administration réuni le 23 juin 2017 valide la modification de l'article 3.1 (annexe 3) du règlement des directeurs de course au large de la FFVoile, relatif à la composition de la commission et à la règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large Vote à l'unanimité.

4.5 Evolution de la méthode de répartition des coureurs N1 et N2 sur les Championnats de France Minimes et Espoirs (Vote)

Décision 14	Le Conseil d'Administration valide le texte ci-après pour mise à jour du Règlement des Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2017, titre qui sera réactualisé en Règlement des Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2018.

	III.1.4 ***Titres National 1 et National 2*** *Une classe ou série pourrait être ouverte à deux titres National 1 et National 2 à partir du moment où le nombre total des coureurs ou équipages sélectionnés (quota + invitations) serait supérieur ou égal à 100. Dans ce cas, le titre N2 sera en Grade 4.* *<u>Répartition des coureurs</u>* *Dans le cas où une série ou classe serait ouverte à deux titres, la répartition des coureurs N1 et N2 se fera directement sur l'épreuve du Championnat de France à partir d'une phase de qualification en groupes.* *Si cette méthode ne pouvait être validée, la méthode basée sur le CNIF serait alors utilisée telle que décrite ci-après :* ➢ *A partir de la liste définitive des coureurs inscrits et le rapprochement de cette liste du Classement National Individuel Fédéral de la classe ou série concernée arrêté à la fin des inscriptions, le délégué fédéral fixe la place du CNIFC qui délimitera deux groupes, un groupe N1 et un groupe N2.* ➢ *Cette répartition est faite en tenant compte du volume total des coureurs inscrits et de l'homogénéité du niveau souhaité dans chacun des 2 groupes.* ❖ *Pour exemple : une série comporte 120 coureurs inscrits, 60 d'entre eux sont dans les 80 premiers du CNIFC, 30 autres sont dans les 70 suivants et les 30 derniers sont au-delà de la 150ème place. La séparation se fera vraisemblablement autour de la 80ème place du CNIFC ce qui fera un groupe N1 et un groupe N2 d'environ 60 coureurs chacun.* *En ce qui concerne les coureurs des DOM TOM, ceux-ci ne sont pas pris en compte à partir du CNIFC. Ils sont répartis sur décision du délégué fédéral dans les groupes N1 et N2 à partir des résultats sur épreuves de référence et des classements régionaux justifiés par chacune des ligues.* Vote à l'unanimité.

5 CCA

5.1 Modification du règlement de la CCA

Décision 15	Résolution reportée au prochain CA.

Annexe 1 du relevé de décisions du 23 juin 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2017

PROCES VERBAL

Elus :

Présents : N HENARD, O AVRAM, H BACCHINI, F BERTIN, H CARDON, MP CHAURAY, V DARROU, JL DENECHAU, C FOUNTAINE, C FOURICHON, S FRETAY, S HARLE, D HOREAU, S LAPERCHE, E LIMOUZIN, JP LOSTIS, JC MERIC, P MEUNIER, L MEZOU, O PAPAIS, N PEBEREL, F PFEIFFER, F PITOR, G RIGAUD, H ROGUEDAS, ED RUSSO, JP SALOU, C SILVESTRE, B MALLARET (arrivé en séance)

Excusés : O BOVYN, C LOBERT, C MIGRAINE, S PALLARES, C TATIBOUET

Invités :

Présents : E MARLIOT

Excusés : J CATHELINEAU, JY LE DEROFF

POUVOIRS : O BOVYN à ED RUSSO, C LOBERT à JP LOSTIS, B MALLARET à S HARLE (1er vote), C MIGRAINE à JL DENECHAU, S PALLARES à JC MERIC, C TATIBOUET à R BERENGUIER, H CARDON à N HENARD

***

1 Introduction

Le Président ouvre le Conseil d'Administration par une introduction d'accueil au CA nouvellement élu.

2 Approbation du procès verbal du CA du 03 mars 2017

Le CA approuve le Procès-Verbal du CA du 03 mars 2017.

▷ **Vote CA :** unanimité

Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 24 avril 2017.

3 Mandat 2017-2010

3.1 Election du Bureau Exécutif

3.1.1 Composition

Conformément aux statuts de la FFVoile, le Bureau Exécutif proposé par le Président est le suivant :

Nicolas HENARD
Claire FOUNTAINE
Henry BACCHINI
Sylvie HARLE
François PITOR
Stéphane FRETAY
Marie-Pierre CHAURAY
Jean-Pierre SALOU
Corinne MIGRAINE

▷ **Vote CA :** Non : 7, Abstention : 1, Oui : 27.
Publiée électroniquement sur le site de la FFVoile le 24 avril 2017

********** Interruption de séance pour tenue du Bureau Exécutif **********

3.1.2 Fonctions des membres du BE - Secrétaire Général Adjoint (information)

Le Conseil d'Administration prend connaissance des fonctions attribuées aux membres du bureau exécutif proposées par le Président et votées par le BE :

- Nicolas HENARD Président
- Claire FOUNTAINE Vice-présidente déléguée
- Henry BACCHINI Vice-président délégué
- Sylvie HARLE Secrétaire Générale
- François PITOR Trésorier
- Marie-Pierre CHAURAY Vice-présidente en charge du Département Economique, Social et Environnemental
- Stéphane FRETAY Vice-président en charge du Département Economique, Social et Environnemental
- Corinne MIGRAINE Vice-présidente en charge du Département Compétition Performance
- Jean-Pierre SALOU Vice-président en charge du Département Compétition Performance

Jean Pierre LOSTIS (hors BE) est Secrétaire Général Adjoint et sera invité permanent au BE.
Le Trésorier Adjoint sera désigné lors du prochain BE.

▷ **Pour information du CA**

3.2 Présentation du projet de politique fédérale pour le mandat

* Vers une nouvelle gouvernance ….

Le Président prend la parole pour présenter son projet de politique fédérale pour la nouvelle mandature et revient notamment sur le déroulement des quatre premières semaines. Contrairement aux habitudes, il n'a pas souhaité désigner son BE dès l'élection du 25 mars pour se donner le temps d'échanger, tant avec la nouvelle équipe qu'avec les permanents de la Fédération, de réfléchir pour constituer la meilleure équipe possible.
Dès son arrivée à la Fédération le 27 mars, des inquiétudes ont été exprimées de la part des équipes fédérales. Les premiers jours ont donc été placés sous le signe de l'écoute et de la communication pour rassurer sur les craintes infondées, expliquer la philosophie du projet et la nature des changements à venir.
Le Président rappelle sa vision de la gouvernance, déjà exprimée lors de la campagne dans son programme, en rappelant le rôle de chaque instance :

- Un **Président** dans un rôle non exécutif, non salarié mais bien en pilotage stratégique et en représentation de la FFVoile ;
- Deux **Vice-Présidents Délégués** – Claire Fountaine et Henry Bacchini – pour épauler le Président, en capacité à représenter la Fédération en délégation du Président ;
- Un **Conseil d'Administration** qui est une émanation des clubs, en contact avec le terrain pour faire remonter l'information, débattre et élaborer le projet fédéral ;
- Un **Bureau Exécutif** émanation du CA et « courroie de transmission » entre le CA et les équipes Fédérales, en charge de mener le projet.
- Un **Conseil des Ligues** qui est le reflet de la variété des territoires, lui aussi une émanation du terrain chargé de faire remonter l'information en provenance des clubs et en partenariat avec les membres du CA émanant des ligues. La Fédération peut accompagner les ligues en bâtissant avec elle un projet Fédérateur au niveau territorial.

* … au service des principaux enjeux de 2017

Les enjeux majeurs pour les mois à venir sont au nombre de quatre :

- La performance, et pas seulement en termes de résultats sportifs, mais aussi celle de l'institution dans la conduite de sa mission, de celle des clubs
- Les clubs et les licences :
    - Le sujet est d'être heureux de voir des voiles sur l'eau : tout ce qui permet de voir des voiles, est positif. Tout ce qui permet d'amener ceux qui pratiquent de venir dans un club est positif. Le slogan proposé pourrait être : « La voile c'est bien mieux dans un club ! ». Il nous faut réfléchir à l'avenir, et notamment nous préparer aux disciplines attractives, avec en 1er lieu l'arrivée des Foils.
    - La question des passeports voile : plus qu'une rupture, c'est un peu un cycle qui se termine avec la crise apparue ces derniers mois. Le risque apparu fin 2016 pèserait sur 30 000 passeports qui ne seraient pas « vendus » par certains clubs (bretons notamment), avec des impacts financiers majeurs. Le problème a démarré en Bretagne mais concerne l'ensemble des ligues. Les réponses proposées vont être très attendues, et il importe dès à présent d'être proactif et de réfléchir à une expérimentation pour, par exemple proposer de nouveaux titres qui répondent aux enjeux actuels.
- L'accueil du Kite au sein de la FFV, après la délégation accordée par le Ministère le 11 janvier dernier. Il ne s'agit pas d'intégration, mais bien d'accueil, pour que le monde du Kite trouve du sens à rejoindre notre maison, sans pour autant mettre en place une fédération dans la fédération. Cela passe par l'observation, pour comprendre comment le monde Kite fonctionne, voir ce qui peut être préservé de ces spécificités, identifier les différences (formation, diplômes, ..), apprendre aussi.
- Le budget 2017 prévisionnel : à court terme, il convient d' « écrire », très rapidement, un budget 2017 plus réaliste que celui présenté lors de l'AG, au regard des aléas déjà identifiés (passeports, kite…). Il est probable que l'année 2017 soit difficile, avec des recettes moins importantes que prévu.

S'ajoutent à ces priorités d'autres enjeux et ambitions:

- La question des partenariats, qui doivent permettre à la FFVoile de retrouver une marge de manœuvre budgétaire.
- Les enjeux politiques et le positionnement de la France au sein de World Sailing et du monde du sport français et international.
    - Le 20 avril, nous recevions Kim Andersen, Président de World Sailing, dont la venue a coïncidé avec l'invitation reçue de l'Elysée pour la remise de la Légion d'Honneur à 2 marins d'exception : Thomas Coville et Armel Le Cléach. Kim Andersen a donc été lui aussi invité à cette cérémonie, a pu rencontrer nos champions, échanger avec eux, et constater que le monde de la Voile en France est unique et rassemblé.
    - Le 11 mai prochain se tiendra l'élection du CA du CNOSF, avec trois candidatures : celle de Denis Masseglia, Président sortant, d'Isabelle Lamour, et de David Douillet. Cette élection est importante

dans le contexte du choix, attendu pour le 13 septembre prochain, du pays hôte des JO de 2014 (Paris, et pour la voile Marseille). Le Président de la FFVoile fait le choix de soutenir Denis Masseglia, pour ne pas fragiliser les instances françaises au seuil du choix du CIO. Il confirme s'être porté candidat en représentant de la FFVoile et confirme avoir appris, juste après l'élection du 25 mars, que JP Champion était candidat (en tant que Personne Qualifiée) auprès d'Isabelle Lamour.

3.3 Désignation des Présidents et membres des commissions statutaires et réglementaires

Le Conseil d'Administration désigne les présidents et membres des commissions statutaires suivantes, dont la compétence relève du CA :

- Commission Médicale
- Commission Centrale d'Arbitrage (Composition partielle)
- Commission Agents Sportifs
- Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Commission Nationale de Discipline (CND)
- Commission Nationale de Discipline Antidopage
- Conseil Fédéral d'Appel (CFA)
- Conseil Fédéral d'Appel Antidopage
- Pré liste du Jury d'Appel

▷ **Vote CA :** unanimité
Publiée électroniquement sur le site de la FFVoile le 25 avril 2017 et le 19 mai 2017 (pour le Jury d'Appel)

3.4 Organigramme Politique

Le Président présente la première version de l'organigramme Politique avec la création des trois départements (Annexe 1 du PV).
▷ **Pour information du CA**

3.5 Règles de fonctionnement de l'Olympiade 2017-2020 (information)

Le Conseil d'Administration prend connaissance des règles de fonctionnement de l'Olympiade 2017-2020 à savoir un fonctionnement par projets, tel que le présente le schéma joint en annexe 2 duPV.

▷ **Pour information du CA**

3.6 Soutien aux candidatures de N HENARD et JP CHAMPION au CA du CNOSF (modification de l'ordre du jour)

A la demande de Jean-Luc DENECHAU, un point à l'ordre du jour est ajouté (après accord du CA) sur le vote de soutien des candidats N HENARD et JP CHAMPION au CA du CNOSF.

Le Conseil d'Administration vote le soutien aux 2 candidats, Nicolas HENARD (Président) et Jean-Pierre CHAMPION (Président sortant) aux élections du Conseil d'Administration du CNOSF du 11 mai prochain.

▷ **Vote CA :** (à bulletins secrets): Non : 1, Abstention : 6, Oui : 28.

4 Date du prochain CA

Le Conseil d'Administration décide de fixer au vendredi 23 juin 2017 la date du prochain CA.

▷ **Vote CA :** unanimité

5 Règles de sécurité fédérales pour les jeunes enfants en application du Code du sport

Le CA du 22 avril 2017 valide le principe des règles de sécurité de la FFVoile applicables pour les jeunes enfants en application de l'article A-322-3-4 et mandate le Bureau Exécutif pour valider sa rédaction finale.

▷ **Vote CA :** Non : 0, Abstention : 1 (Géraldine RIGAUD), Oui: 34.

6 Kiteboard

6.1 Création de la commission de Développement et de représentation du Kiteboard

Le 11 janvier dernier, le Ministère des Sports a attribué à la Fédération Française de Voile la délégation du Kiteboard pour l'organisation de l'ensemble de la pratique compétitive, en France.
Le but est de créer des conditions favorables à une continuité du développement du Kite au sein de la FFVoile.
La Fédération propose d'organiser une Commission Fédérale Opérationnelle pour s'assurer que dans l'ensemble cohérent des commissions et « groupes projets » la spécificité de la pratique du Kiteboard soit développée et représentée.

Le CA du 22 avril 2017 approuve la création de la Commission de Développement et de Représentation du Kiteboard telle que définie ci-après :

Elle sera composée de 5 à 7 personnes licenciées FFVoile (le (la) Président(e) de la Commission pouvant inviter des personnes qualifiées.
La C.D.R.K. aura donc pour responsabilité d'animer la réflexion et l'action fédérale du Kiteboard et de s'appuyer sur les projets transversaux concernant, en particulier :

- La sécurité et la pérennisation des sites de Pratique Kite, objectif majeur de début de mandat.
- La performance (Parcours d'Excellence Sportive).
- La compétition (calendrier, classements, arbitrage).
- La formation fédérale et professionnelle.
- La diversification pour le développement.
- le maintien et l'amélioration des normes de sécurité dans un environnement spécifique.
- L'anticipation des changements (clubs, professionnels, compétiteurs) - Perspectives 2018-2020.

▷ **Vote CA :** unanimité

6.2 Création de 4 championnats de France Kiteboard 2017 (information)

La FFVoile a obtenu la délégation du kiteboard par décision du ministre chargé des sports publiée le 11 janvier 2017. Parmi les obligations et prérogatives de la délégation figure l'organisation des sélections et épreuves des champions territoriaux et de France ainsi que la délivrance des titres de champions territoriaux et de France. Afin de donner place à ces championnats de France au sein du calendrier FFVoile, 4 épreuves, 2 épreuves « jeunes » (espoirs) et 2 épreuves « seniors » ont été prévues, après consultation des organisateurs potentiels.

La création de ces 4 championnats de France de Kiteboard en 2017 a été validée par décision du Président et du DTN conformément au mandat accordé par le CA du 03 Mars 2017.

Lors de sa séance du 22 avril 2017, le CA est donc informé de la création de ces championnats de France.

Le débat qui accompagne la présentation de la proposition soulève les questions relatives au nombre de titres attribués (qui va dans le sens d'une complexification) et du seuil (nombre de coureurs) permettant l'attribution des titres :

- La spécificité du Kite justifie la mise en place de seuils assez faibles pour l'attribution d'un titre. Cependant, des seuils très différents de ceux qui s'appliquent dans d'autres séries risquent d'être mal compris. Des attentes ont été exprimées d'harmonisation et de simplification ;
- Il semble nécessaire de repenser les seuils de manière globale ;
- Des seuils applicables sur une année sont parfois trop stricts. Il serait souhaitable de prévoir des seuils « lissés » sur plusieurs années, ce qui permet d'attribuer un titre même en cas de baisse momentanée du nombre de concurrents ;

▷ **Pour information du CA**
Publication électronique de ces 4 championnats validés par le Président et le DTN, sur le site Internet de la FFVoile le 04 mai 2017

6.3 Expérimentation moniteurs Kiteboard indépendants

De nombreux professionnels enseignent le Kiteboard avec le statut de profession libérale / indépendant (sans avoir créé une personne morale) et de ce fait ne peuvent être des membres affiliés à la FFVoile et ne peuvent délivrer de licence.

Afin de les intégrer au sein de la FFVoile, de leur permettre de bénéficier des garanties d'assurance du contrat groupe de la FFVoile, et de favoriser la diffusion des licences passeports voile au profit de leurs clients, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à une expérimentation similaire à celle qui a été mise en place pour les coach plaisance, à savoir :

- la FFVoile conventionne annuellement avec les professionnels de l'enseignement du Kiteboard exerçant à titre indépendant,
- Dans le cadre conventionnel, les professionnels bénéficient de la qualité d'assuré au titre du contrat groupe de la FFVoile,
- Conformément à l'article 76 du RI, la FFVoile délivre directement des licences passeport aux stagiaires déclarés par les professionnels.

Le débat soulevé par cette proposition rappelle que :

- Il serait évidemment souhaitable que ces professionnels se rapprochent d'une structure existante proche, mais l'expérimentation se veut une solution au refus de nombre d'entre eux de faire cette démarche ;
- L'attention est attirée sur le volume de professionnels concernés – estimation de 35 % du nombre de formateurs – sans commune mesure avec celui concerné par l'expérimentation coach plaisance.
- Il est souhaitable de favoriser, pour les professionnels qui avaient une habilitation à former à la FFVL, l'obtention d'une habilitation équivalente au sein de la FFVoile ;Le conventionnement sera mis en place une fois obtenu l'accord écrit de nos assureurs de faire bénéficier de garanties d'assurance du contrat groupe à ces moniteurs indépendants.

Le CA entérine l'expérimentation relative à l'intégration des professionnels de l'enseignement du Kiteboard selon les principes évoqués ci-dessus, assortis d'un encouragement à rejoindre une structure existante. La convention prévoira

également les modalités de promotion de l'activité de ces professionnels via les différents supports de communication de la FFVoile.

▷ **Vote CA :** Non : 0, Abstention : 1 (Frédérique PFEIFFER), Oui: 34.

7 Règlement de sélection au sein des délégations internationales 2017

Sur l'impulsion du directeur technique national (DTN), la FFVoile a pris l'habitude depuis 2013 d'instaurer une délégation officielle lors des épreuves internationales majeures. Cette délégation fait l'objet d'une sélection de sportives et de sportifs ainsi que des entraineurs encadrant (coaches) ou superviseurs. Ceci afin de valoriser les sélectionnés ainsi que leurs accompagnateurs, tout en maitrisant les coûts par le volume de participants ainsi désignés.

Une proposition de règlement de sélection est donc soumise au CA qui peut :

- Soit le valider en l'état, ce qui permettrait une application rapide de ses dispositions et aurait une plus grande portée ;
- Soit donner mandat au BE pour le valider, éventuellement amendé ;

Il est exprimé, en séance, le souhait que le DTN porte une attention particulière sur les coureurs issus des autres pratiques catamaran.
Le Président rappelle par ailleurs l'importance des réflexions à venir sur la question du Nacra15, choisi comme support pour les JOJ de 2018, dans un contexte de faible développement actuel de ce support en France, alors que d'autres supports sont très présents et très pratiqués dans les clubs et les compétitions, tous niveaux confondus.

Le CA du 22 avril 2017 mandate le Bureau Exécutif de mai 2017 pour étudier et valider, le cas échéant, en lieu et place du CA, le règlement de sélection des délégations jeunes aux championnats internationaux pour les moins de 19 ans (U19), pour les seuls supports préparant aux séries olympiques. Une attention particulière du DTN sera portée, lors de l'épreuve de Nacra15, sur les coureurs issus des autres supports catamarans.

▷ **Vote CA :** unanimité.

PROJET en cours

CA FFVoile

Organisation cible 2017-2020

V0.2 (21/4/2017)

Annexe 1 PV du 22 avril 2017

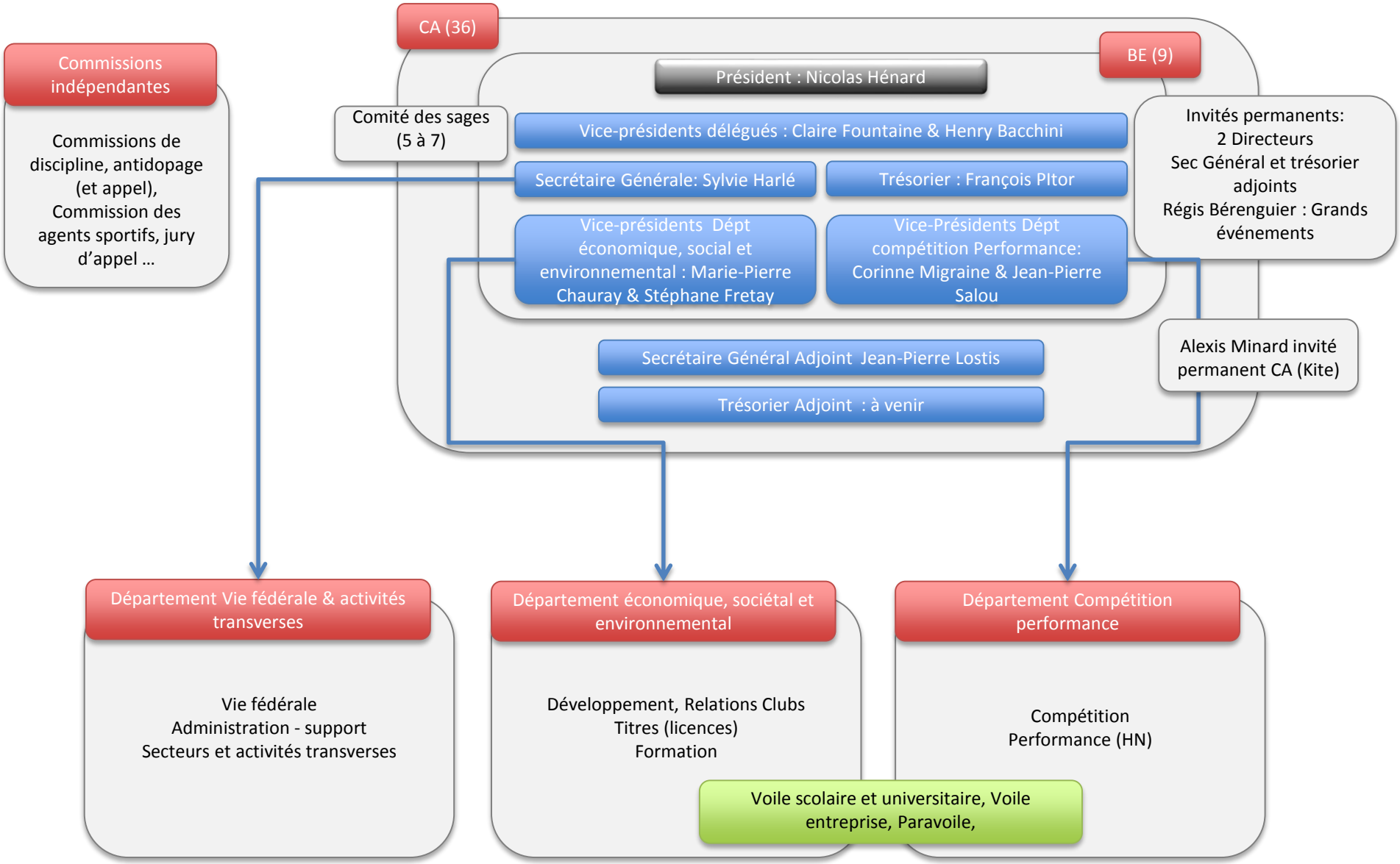
CA (36)
BE (9)
Commissions indépendantes
Commissions de discipline, antidopage (et appel), Commission des agents sportifs, jury d'appel …
Comité des sages (5 à 7)
Président : Nicolas Hénard
Vice-présidents délégués : Claire Fountaine & Henry Bacchini
Secrétaire Générale: Sylvie Harlé
Trésorier : François PItor
Vice-présidents Dépt économique, social et environnemental : Marie-Pierre Chauray & Stéphane Fretay
Vice-Présidents Dépt compétition Performance: Corinne Migraine & Jean-Pierre Salou
Invités permanents: 2 Directeurs Sec Général et trésorier adjoints Régis Bérenguier : Grands événements
Secrétaire Général Adjoint Jean-Pierre Lostis
Trésorier Adjoint : à venir
Alexis Minard invité permanent CA (Kite)
Département Vie fédérale & activités transverses
Vie fédérale
Administration - support
Secteurs et activités transverses
Département économique, sociétal et environnemental
Développement, Relations Clubs
Titres (licences)
Formation
Département Compétition performance
Compétition
Performance (HN)
Voile scolaire et universitaire, Voile entreprise, Paravoile,

Commissions indépendantes

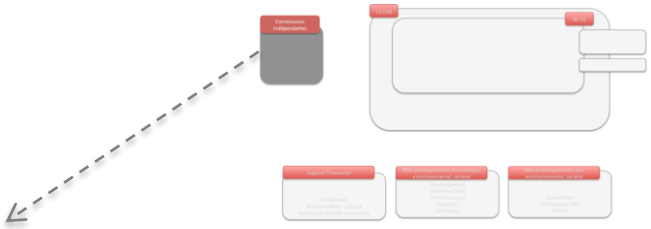

Commissions indépendantes

Commission de Surveillance des Opérations Electorales (Art 31)	**Antoine Savignat**
Commission des agents sportifs (Art 34)	**Jean-Pierre Lostis (titulaire), Sylvie Harlé (suppl)**
CND: Commission Nationale de discipline	**Antoine Savignat**
Conseil Fédéral d'appel	**Jean Malassis Seris**
Commission Nationale de discipline antidopage	**Antoine Savignat**
Conseil Fédéral d'appel antidopage	**Prune Rocipon**
Jury d'appel	**Pré liste soumise auvote**
Comité d'éthique (Art 35) :	à venir (avant fin 2017)

Membre du CA – **Membre hors CA**

Département économique, social et environnemental

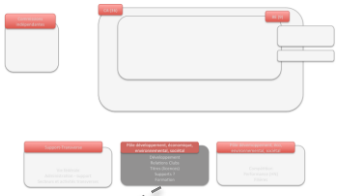

Département, économique, sociétal, environnemental

Marie-Pierre CHAURAY & Stéphane FRETAY

Animations de base ; Clubs ; Bassins d'activités :
Valérie DARROU ; Eric LIMOUZIN ; Claudine TATIBOUET
Passeports voile, licences et titres : à venir

Réseau Ecoles de voiles /Labellisations : à venir
Points Location FFVoile : à venir

Sport santé **Hervé ROGUEDAS**; **Sabine LAPERCHE**

Développement et enseignement nouvelles pratiques : à venir
Nouvelles technologies, accueil, Qualité. **Jean-Michel SOYEZ**, **Laurence MEZOU**

Formation : **Marie-Pierre CHAURAY, François PITOR, Philippe MEUNIER**

Voile scolaire et universitaire, Voile entreprise, Handi - Paravoile,

Membre du CA – **Membre hors CA**

Département Performance Compétition

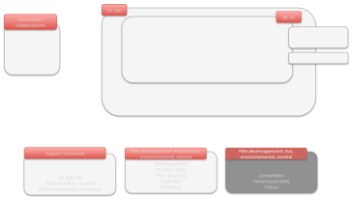

Département compétition performance

Corinne MIGRAINE & Jean-Pierre SALOU

Epreuves : **Régis BERENGUIER**

Domaine Habitable : **Corinne MIGRAINE**
Monotype et Inshore : **Edouard RUSSO**
Offshore : **Olivier AVRAM**
Interséries habitables : **Daniel PILLONS**
Match Racing : à venir
Animation régions : **Bernard MALLARET; A venir**

Domaine Voile Légère : **Frédérique PFEIFFER, Frédéric BERTIN**
Géraldine RIGAUD ; **Christian SILVESTRE** ; **Hélène CARDON** ; **Caroline LOBERT** ; **Laurence MEZOU** ;
Bernard MEURGEY ; **Damien SEGUIN** ;
Kiteboard : **Ode PAPAIS**, **Alexis MINARD**
Voile en entreprise : **Claude THOUROT**
Handi-voile, sport adapté **Hervé ROGUEDAS** / **Sabine LAPERCHE**
Classes : **Christian SILVESTRE ; Ed RUSSO**

Voile scolaire et universitaire, Voile entreprise, Handi - Paravoile,

Membre du CA – **Membre hors CA**

Département vie fédérale et activités transverses

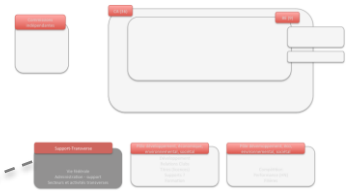

Département vie fédérale et activités transverses

Sylvie HARLE & François PITOR

Services généraux du siège, vie fédérale

Services juridique, RH, services généraux, relations institutionnelles, réunions statutaires, comptabilité finances, ..
Informatique, nouvelles technologies, développement du numérique : **Jean-Michel SOYEZ**

Activités transverses

Commission réglementation : à venir
Commission Centrale d'Arbitrage (Art 32 des statuts) :

Commission des Directeurs de course :
Commission médicale (Art 33 des statuts) : **Hervé ROGUEDAS**

Commission Féminine : à venir
Commission communication : **Laurence MEZOU**, **Jean-Pierre LOSTIS**, **Olivier AVRAM**
Commission équipement et sécurité : **Dominique SERRE**
Commission des litiges, médiation : à venir
Relations internationales : à venir
Réforme du scrutin : à venir

CCA : Commission Centrale d'Arbitrage
Président : **Xavier POIROT**, Vice Président : **Arnaud MANTE**.
Membre du CA : **Frédéric BERTIN**
Liste à compléter

Membre du CA – **Membre hors CA**

Annexe 2 PV du 22 avril 2017

Les Principes de Gouvernance de la Fédération Française de Voile

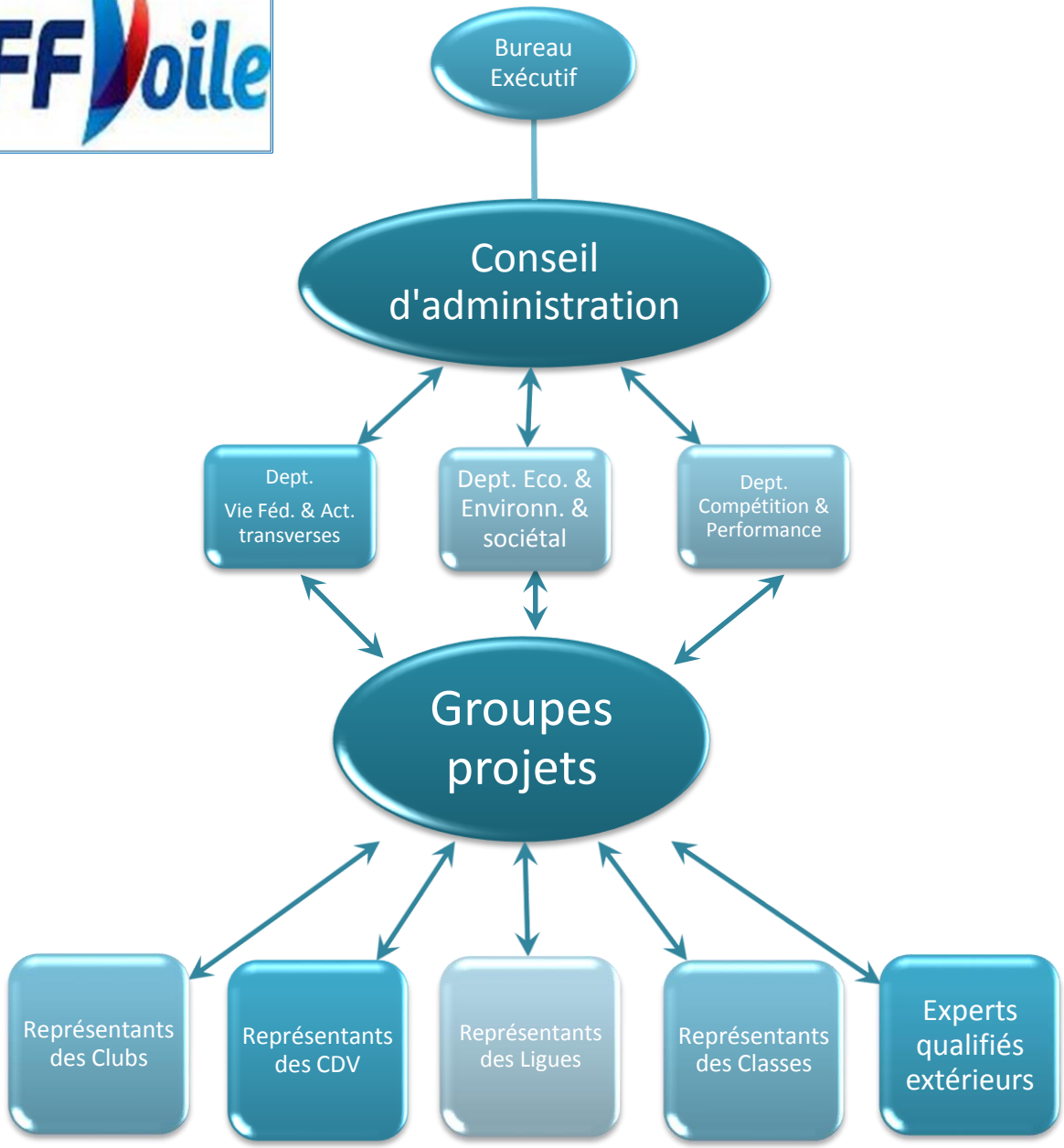

→ Plan stratégique de la mandature

→ Objectifs stratégiques Fédéraux

→ Objectifs opérationnels de chaque Pôle

→ Plans d'actions déployés au travers des Groupes Projets

CREATION D'UNE QUALIFICATION DE PREMIER NIVEAU DE SECURISATION DES COMPETITIONS DE KITEBOARD

Contexte :

Suite à la mise en place d'une commission kiteboard au sein de la FFVoile pilotée par Alexis MINARD, incluant Sébastien BOURDON comme référent formation pour le dossier de création d'une ***qualification de « Premier niveau de sécurisation des compétitions de kiteboard »***, cette commission propose le résultat d'un travail collectif visant à la mise en place d'une qualification fédérale pour répondre aux besoins urgents de surveillance et d'assistance bénévole des compétitions de kiteboard.

Il est à noter, dans la présente proposition, l'absence de confusion entre les qualifications potentiellement destinées à l'encadrement du kite, lesquelles devront préalablement faire l'objet de consultations élargies des principaux acteurs du secteur, et le présent projet de qualification visant strictement à la sécurisation des manifestations sportives.

Argumentaire :

Pour faire suite à une demande urgente de formation d'intervenants sécurité de premier niveau sur des compétitions en kite, la FFVoile propose la création d'une qualification fédérale de ***« Premier niveau de sécurisation des compétitions de kiteboard »***, visant à assurer la formation d'intervenants sécurité bénévoles lors des épreuves.

Cette qualification de premier niveau n'englobe pas l'ensemble des compétences de sécurité nécessaires à l'encadrement du kite (BPJEPS et DEJEPS kite), ni même l'ensemble de celles utile à la sécurisation de l'enseignement du kite, si l'on se réfère aux textes relatifs auxdites certifications (cf. référentiel de compétences). Tout éventuel projet d'extension de cette qualification à d'autres fins que la sécurisation des compétitions devra faire l'objet de discussions préalables avec des représentants des acteurs concernés (moniteurs de kite, écoles de kite,…).

Cette qualification fédérale s'adresse prioritairement aux titulaires du BPJEPS Voile, du diplôme de Moniteur FFVoile, du CQP d'Assistant moniteur Voile et autres bénévoles actifs ayant une réelle expérience de l'encadrement en régate de voile (sécurité), sur proposition des présidents de Club concernés. Pour le titulaire, cette qualification reste valide 4 ans puis soumise à conditions de recyclage à l'instar de l'ensemble des qualifications fédérales.

Une fois voté par le conseil d'administration (CA) de la FFVoile, ce projet de qualification de ***« Premier niveau de sécurisation des compétitions de kiteboard »***, devra être intégré, par le département de la vie fédérale et des services transversaux, au **Règlement des diplômes, des qualifications, des Fonctions de club et des Formations de la FFVoile du 3 Mars 2017**, avec le soutien technique du pôle « emploi – formation » du département « économique, social et environnemental ».

Résolution :

Le Conseil d'administration (CA) de la FFVoile valide la création d'une qualification fédérale intitulée ***« Premier niveau de sécurisation des compétitions de kiteboard »***.

Le CA mandate le département Vie Fédérale et Activités Transverses (VFAT) pour procéder à la codification correspondante au sein du **règlement des diplômes, des qualifications, des Fonctions de club et des Formations de la FFVoile.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Annexe 3 RD CA 23 06 2017

RESOLUTION
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 / 06 / 2017

Objet **: Modification du règlement des directeurs de course au large de la FFVoile**
Article 3.1 Composition de la commission et règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large.

Argumentaire :
Le Bureau Exécutif réuni le 19 mai 2017 a validé la modification de l'article 3.1 du règlement des directeurs de course au large de la FFVoile. Ces articles sont relatifs à la composition de la commission et à la règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large.

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la modification de l'article 3.1 du règlement des directeurs de course au large de la FFVoile.

Ancienne rédaction

Articles
3. Commission des directeurs de course au large

3.1 Composition de la commission et règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large.

La Commission des Directeurs de Course au Large est composée de deux organes délibérants : l'Assemblée Plénière de la Commission et le Comité Opérationnel de la Commission dont sont issus des membres de l'Assemblée Plénière.
Elle peut faire appel à tout expert de son choix en fonction des sujets abordés.

a) Composition de l'Assemblée Plénière de la Commission:

Fonction	
Président de la FFVoile	*(Jean-Pierre Champion)*
Vice - Président de la FFVoile	*(Henry Bacchini)*
Directeur Technique National de la FFVoile	*(Jacques Cathelineau)*
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage	*(Jean - Luc Denéchau)*
Elu réglementation de la FFVoile	*(Bernard Bonneau)*
Directeur du Pôle France Course au Large	*(Christian Le Pape)*
Cadre fédéral chargé du Département Habitable	*(Marc Bouvet)*
Directeur de Course	*(Denis Hugues)*
Directeur de Course	*(Gilles Chiorri)*
Directeur de course	*(Mathias Louarn)*
Skipper	*(Yoann Richomme)*
Skipper	*(Jean - Luc Nélias)*
Organisateur	*(Bertrand Nardin - Douarnenez Courses)*
Organisateur	*(Laura Le Goff - SAEM Vendée)*
Tout expert jugé nécessaire	*(Invité)*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

b) Composition du Comité Opérationnel de la Commission

Fonction	
Vice - Président de la FFVoile	*(Henry Bacchini)*
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage	*(Jean - Luc Denéchau)*
Directeur du Pôle France Course au Large	*(Christian Le Pape)*
Cadre fédéral chargé du Département Habitable	*(Marc Bouvet)*
Directeur de Course	*(Gilles Chiorri)*
Skipper	*(Jean - Luc Nélias)*
Organisateur	*(Bertrand Nardin - Douarnenez Courses*
Tout expert jugé nécessaire	*(Invité)*

c) Règles de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large :

Un des membres des collèges skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large devra être renouvelé tous les 2 ans. En cas d'absence de candidat, le représentant en place peut conserver son mandat.

Nouvelle rédaction

Articles
3. Commission des directeurs de course au large

Il est institué au sein de la FFVoile une commission des directeurs de course au large (ci-après également dénommée la commission) composée des membres nommés par le Bureau Exécutif de la FFVoile. Les personnes désignées à la fonction de Président(e) de la commission sont également nommés par le Bureau Exécutif.

3.1 Composition de la commission et règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large.

La Commission des Directeurs de Course au Large est composée de deux organes délibérants : l'Assemblée Plénière de la Commission et le Comité Opérationnel de la Commission dont sont issus des membres de l'Assemblée Plénière.
Elle peut faire appel à tout expert de son choix en fonction des sujets abordés.

a) Composition de l'Assemblée Plénière de la Commission:

Fonction	
Vice - Président Délégué de la FFVoile (ou Vice - Pdte Compét & Performances)	*(Henry Bacchini) ou (Corinne Migraine)*
Vice - Président en charge du Dépt Compétition et Performance de la FFVoile	*(Corinne Migraine)*
Administrateur FFVoile - Course Océanique	*(Olivier Avram)*
Directeur Technique National de la FFVoile	*(Jacques Cathelineau)*
Directeur du Pôle France Course au Large	*(Christian Le Pape)*
Cadre spécialisé FFVoile	*(Marc Bouvet)*

1 représentant de la Commission Centrale d'Arbitrage	*(Georges Priol)*
Directeur de Course au Large	*(Denis Hugues)*
Directeur de Course au Large	*(Gilles Chiorri)*
Directeur de course au Large	*(Mathias Louarn)*
Skipper	*(Yoann Richomme)*
Skipper	*(Jean - Luc Nélias)*
Organisateur	*(Bertrand Nardin - Douarnenez Courses)*
Organisateur	*(Laura Le Goff - SAEM Vendée)*

b) Composition du Comité Opérationnel de la Commission

Fonction	
Vice - Président Délégué de la FFVoile	*(Henry Bacchini)*
1 représentant de la Commission Centrale d'Arbitrage	*A définir*
Directeur du Pôle France Course au Large	*(Christian Le Pape)*
Cadre spécialisé FFVoile	*(Marc Bouvet)*
Directeur de Course au Large	*(Gilles Chiorri)*
Skipper	*(Jean - Luc Nélias)*
Organisateur	*(Bertrand Nardin - Douarnenez Courses*
Tout expert jugé nécessaire	*(Invité)*

c) Règles de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large :

Un des membres des collèges skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large devra être renouvelé tous les 2 ans. En cas d'absence de candidat, le représentant en place peut conserver son mandat.

<u>Résolution</u> :

Le Conseil d'Administration réuni le 23 juin 2017 valide la modification de l'article 3.1 du règlement des directeurs de course au large de la FFVoile, relatif à la composition de la commission et à la règle de rotation des collèges Skippers, Organisateurs et Directeurs de Course au Large